

REGLEMENT 2019 DE LA COURSE HOMMES RUN

L'association « ill courent » située au 13 rue du Temple à Saint Louis organise une course à pied et une marche caritative pour les hommes de plus de 16 ans. Le parcours de 8 kms est identique pour les 2 épreuves. Le parcours de 15km est réservé aux coureurs. Le départ et l'arrivée se dérouleront à l'Université de Haute Alsace rue des Frères Lumières. Le départ est prévu à 10h le 12 mai 2019.

Les épreuves : La course est chronométrée et nécessite un nouveau certificat médical disponible sur le site internet des inscriptions à la course ou une photocopie de licence sportive FFA - FSCF - FSGT- FF Triathlon - UFOLEP saison 2018/2019. La marche n'étant pas chronométrée, elle ne nécessite pas de certificat médical. La remise des prix se fera le jour de la course. Tout débordement et non-respect du présent règlement peut entraîner une disqualification.

Les inscriptions se font sur le site internet de la course www.hommesrun.com ou sur le site de sporkrono ou via le lien sur notre site Facebook. Les inscriptions peuvent se faire individuellement ou en équipe 4 personnes minimum, un challenge inter école récompensera l'école qui aura réalisé le meilleur temps des 4 premiers arrivants. La plus grande équipe ainsi que le plus beau déguisement individuel ou en équipe se verront attribuer un prix. Le nombre de participants est limité à 2500 coureurs et 300 marcheurs.

Un tarif de 12€ pour la course et la marche et un tarif de 14€ pour le trail. Un tarif unique de 10€ pour les étudiants sur la course de 7kms uniquement. Tout engagement est définitif. Aucun remboursement n'est possible, quel qu'en soit le motif. La course étant caritative, la possibilité de faire un don à la cause soutenue est proposée aux participants.

Le retrait des dossards se déroulera

- mercredi 08/05/2019 de 10h à 18h chez Décathlon
- samedi 11/05/2019 de 10h à 18h au gymnase universitaire rue de Frères Lumières
- dimanche 12/05/2019 de 8h à 9h30 au gymnase universitaire

Aucun dossard ne sera délivré sans certificat médical. La mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire ». Chaque dossard est nominatif et ne peut être cédé à une tierce personne. L'association « ill courent » décline toutes responsabilités en cas de manquement à cette directive.

Assurances : L'association « Ill courent » assure cet événement par une police Responsabilité Civile Organisation. Tous les participants sont tenus de s'assurer personnellement et doivent être en capacité de délivrer une assurance en Responsabilité Civile pour les risques subis ou causés ainsi qu'en cas d'accident envers un tiers. Dans les cas précités la responsabilité de l'association et des ayants droits ne peut être engagée d'aucune manière. L'association « ill courent » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol et en cas de non-respect des consignes de l'organisateur. En cas de force majeure (catastrophe naturelle, vents violents, plan vigipirate,...) menaçant la sécurité des participants, l'organisation est autorisée à annuler l'événement.

Santé : Le jour de l'événement un pôle médical sera installé pour les participants. Tout participant autorise l'organisation à lui délivrer les premiers soins et à le diriger vers l'hôpital le plus proche en cas d'urgence.

Le droit à l'image : tous les participants à la course Hommes Run autorisent les organisateurs ainsi que les prestataires (médias, photographes,...) à utiliser les images ou les films sur lesquels ils apparaissent sur tous types de supports, même promotionnels ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

La CNIL : Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du RSI. Sauf refus par courrier de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs qui pourront vous contacter directement.

Validation du règlement : Tout participant reconnaît avoir lu et pris connaissance du règlement. L'inscription valide l'acceptation du règlement.